

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 juin 2018

n°26

page 1/2

EXTRAIT:



PRESENTS (25) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, T. BAUDIN, F. MERY, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12) :

L. RABUSSIER mandante a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à J. DUMAS
G. MICHAUD mandant a pour mandataire à C. PAILLER
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à F. MERY
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ
P. MIS mandant a pour mandataire T. BAUDIN
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire E. PHILIPPONNEAU
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire JM. MEUNIER

EXCUSE (2) :

M. METAIS, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN-EMBAREK

OBJET : Organisation Visa automne du 22 au 26 octobre 2018 - Règlement et tarification

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la commune de Châtellerault souhaite proposer des loisirs de qualité aux enfants et aux jeunes durant les vacances d'automne.

Une offre d'activités sportives et culturelles est proposée à destination des mineurs âgés de 8 à 14 ans.

Ces activités sont encadrées par l'équipe d'animation sportive et les associations sportives suivantes :

- Minh Long
- Crow family Hip Hop
- Club alpin français d'escalade
- Espirito Brasil Capoeira
- CSAD-C Escrime

Elles sont ouvertes sur réservation et sur inscription payante du 22 au 26 octobre 2018.

Les inscriptions ont lieu le samedi 6 octobre 2018 de 9h à 13h et de 14h à 18h au "4".

En terme de tarification, il est proposé de maintenir les tarifs pratiqués en 2017:

- une participation financière pour l'inscription aux activités selon deux tranches de quotient familial :

QF < 700€	1 € la demi-journée
QF > 700€	2€ la demi-journée

Pour définir le fonctionnement des activités et mieux informer les publics accueillis, un règlement intérieur est proposé en annexe. Il précise notamment :

Acquitté en PREFECTURE le: 29/06/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 juin 2018

n°26

page 2/2

- la période d'ouverture ;
- les inscriptions et absences ;
- les modalités pratiques de fonctionnement ;
- les conditions d'encadrement ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité ;
- les tarifs ;
- les règles de comportement.

Enfin, les activités issues de partenariats entre la collectivité et les acteurs de la vie sportive et culturelle locale ou avec des prestataires privés, impliquent la signature de conventions.

* * * * *

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU la délibération n°33 du conseil municipal du 12 décembre 2013 relative à la contractualisation du Projet Éducatif Local 2012-2016 avec les services de l'État et la commune de Châtellerault en Contrat Éducatif Local (CEL),

VU la convention de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, et la commune de Châtellerault par délibération n°14 du conseil municipal du 24 janvier 2013 relative au dispositif d'aide au temps libre des familles,

VU la signature du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, et la commune de Châtellerault le 4 décembre 2012, intégrant le cofinancement par la CAF,

CONSIDERANT l'intérêt de ces activités en direction des enfants, des jeunes,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide pour le dispositif de loisirs :

- d'adopter la tarification des activités selon deux tranches de quotient familial ;
- d'approuver le règlement Visa automne ci-annexé ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariats ainsi que toutes les pièces relatives aux activités s'inscrivant dans le cadre du dispositif Visa Automne.

Cette recette sera recouvrée sur la ligne budgétaire 422.3/70632/5600.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **27** 2 JUL 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le: 29/06/2018